

Les collectivités territoriales et les établissements d'enseignement privés du second degré

DATES / DURÉE : 2 JOURS

PRIX NET / STAGIAIRE

Jeudi 26 et vendredi 27 janvier 2012

990 €

PUBLIC : les cadres des collectivités territoriales en charge des établissements d'enseignement privés

OBJECTIFS

Les collectivités territoriales exercent des responsabilités nouvelles vis-à-vis des établissements d'enseignement privés ; elles prennent en charge, notamment, les forfaits d'externat destinés aux collèges et lycées privés, forfaits dont elles doivent calculer le montant par référence à l'enseignement public.

À l'issue de cette formation, les stagiaires seront en mesure, en ce qui concerne les établissements d'enseignement privés, de mieux :

- appréhender les responsabilités des collectivités territoriales ;
- connaître le cadre juridique ;
- comprendre l'organisation et le fonctionnement des établissements ;
- maîtriser les modalités de financement.

Qu'est-ce que le contrat d'association ?

Comment fonctionnent les établissements privés ?

Comment calcule-t-on les forfaits d'externat ?

Dans quelle mesure une collectivité territoriale peut-elle subventionner l'équipement et les investissements de l'enseignement privé ?

Ces questions, et bien d'autres encore, trouveront des réponses au cours de la formation.

ÉQUIPE DE FORMATEURS

Ferdinand Bellengier
Bernard Toulemonde

CONTACT

Martine Bâlon
Tél : 01 42 71 30 98 - Fax : 01 42 78 80 12
mb@education-territoires.com
Programmes, dates et bulletin d'inscription sur :
www.education-territoires.com

PROGRAMME

Le cadre général des relations

- La diversité des établissements d'enseignement privés
- Les interlocuteurs : chefs d'établissement, directeurs diocésains, CODIEC, CAEC
- Les organes de concertation : commissions de concertation et organes financiers des OGEC

Le cadre juridique

- Le contrat d'association
- Les dispositions relatives à la prise en charge des dépenses

La planification des formations

- Le schéma prévisionnel des formations
- Le contrat de plan régional de formation professionnelle (CPRDF)

Les « forfaits d'externat »

- Mode de calcul et montant
- Les conditions de versement
- Les conditions d'utilisation, le compte-rendu et le contrôle
- Les contentieux

Les dépenses d'investissement et d'équipement

- Les subventions : les limites à respecter
- La mise à disposition de locaux
- Les garanties d'emprunt

POINT FORT

Textes de lois, jurisprudence complète et exemples types.